



Rapport d'intervention – Exercice 2017



Chris Conkey

Président et chef de la direction et
chef des placements

**Marchés publics, Gestion d'actifs
Manuvie**

Préambule

À Gestion d'actifs Manuvie, nous voyons l'intervention comme un exercice constructif visant à générer un changement positif parmi les entreprises, et comme un moyen efficace de rehausser la valeur à long terme des placements de nos clients. Plutôt que de simplement nous départir d'une société, nous croyons pouvoir jouer un rôle à titre d'actionnaire actif agissant au nom de nos clients.

L'an dernier, nous avons adopté une politique d'intervention ESG pour expliquer notre point de vue, clarifier notre approche en matière d'intervention et décrire la façon dont elle s'intègre à notre processus de placement. Notre équipe d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) attitrée dirige la coordination des activités d'intervention relatives aux facteurs ESG en partenariat avec nos équipes de placement.

J'ai été particulièrement impressionné par la réceptivité de nos équipes de placement à l'égard de notre politique d'intervention et à la façon dont elle peut les aider à exceller encore plus. La surveillance des risques ESG est en train de devenir un aspect fondamental de la façon dont Gestion d'actifs Manuvie gère ses placements.

Nous croyons dans la gestion active et l'approche ESG en fait partie intégrante. Dans la gestion active, l'analyse des facteurs ESG s'inscrit dans nos processus fondamentaux. Grâce à cette approche, nous sommes davantage en mesure de repérer les occasions et de déceler les faiblesses, dans le but ultime d'ajouter de la valeur pour nos clients.

* Ce rapport porte sur les activités d'intervention d'actions et de titres à revenu fixe de Gestion d'actifs Manuvie.



Intervention

Nous cherchons à user de notre influence en tant qu'investisseurs pour encourager les entreprises à adopter des pratiques commerciales durables afin de promouvoir une croissance stable à long terme et de réduire les risques ESG importants au fil du temps.

Dans le cadre de cette intervention, nous amorçons un dialogue avec les sociétés dans lesquelles Gestion d'actifs Manuvie investit afin de mieux comprendre les risques ESG qui sous-tendent leur stratégie ou évaluation. L'intervention nous permet de chercher à améliorer les résultats corrigés du risque à long terme, en atténuant les risques ESG qui pourraient compromettre l'évaluation, les fondamentaux ou les stratégies des sociétés concernées.

Au nombre de nos activités d'intervention, nous cherchons à encourager les sociétés à adopter un changement de comportement positif, remettons en question les pratiques commerciales, demandons une amélioration des renseignements ESG, et assurons le suivi et la rétroaction de la stratégie ESG d'entreprise.

Nous pouvons aussi faire équipe avec d'autres investisseurs dans le cadre d'interventions collectives. Ces interventions collectives permettent à Gestion d'actifs Manuvie de collaborer avec d'autres investisseurs et experts du secteur pour accroître son influence sur les questions ESG et les enjeux macroéconomiques et systémiques. En 2017, nous avons participé à dix interventions collectives, dont trois à l'échelle du secteur se rapportant aux émissions de méthane, à la cybersécurité et au risque climatique.

Vous trouverez de plus amples renseignements dans notre *Politique d'intervention*, publiée sur notre site Web (texte du rapport seulement).

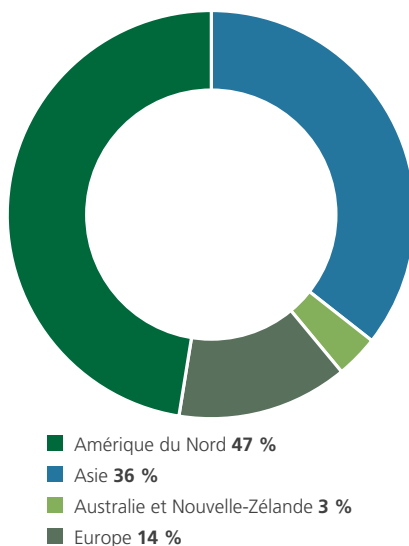
Nos activités d'intervention à l'échelle mondiale :



Répartition géographique

Figure 1 – Répartition géographique

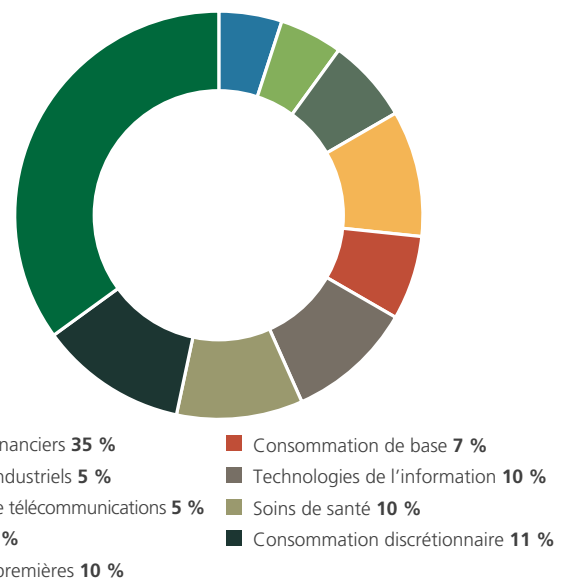
Nous sommes intervenus dans 14 pays, principalement en Asie et en Amérique du Nord (83 %).



Source : Gestion d'actifs Manuvie, au 31 décembre 2017.

Figure 2 – Répartition sectorielle

Nos interventions ont englobé neuf secteurs, à commencer par ceux des services financiers (35 %) et de la consommation discrétionnaire (11 %). Ces secteurs sont fortement représentés dans les principaux indices et plus susceptibles de soulever des préoccupations sociales et de gouvernance.



Source : Gestion d'actifs Manuvie, au 31 décembre 2017.



Figure 3.1 – Répartition thématique – Facteur ESG

- Nos interventions ont porté sur plus de 140 risques ESG couvrant les trois grands thèmes, à savoir l'aspect environnemental, l'aspect social et la gouvernance. Dans bien des cas, nos activités d'intervention auprès d'une société abordent plusieurs facteurs ESG.

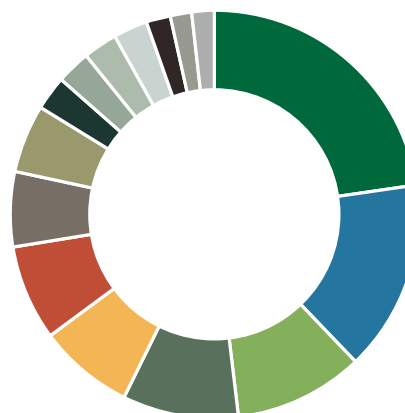


■ Aspect environnemental **38 %**
 ■ Aspect social **29 %**
 ■ Gouvernance **33 %**

Source : Gestion d'actifs Manuvie, au 31 décembre 2017.

Figure 3.2 – Répartition thématique – Sujet de discussion

- Nos activités d'intervention ont porté sur 14 grands thèmes.
- Les trois principaux thèmes étaient la structure du conseil, le perfectionnement et la conservation des employés et la rémunération des cadres supérieurs.



■ Structure du conseil **23 %**
 ■ Perfectionnement des employés **15 %**
 ■ Rémunération des cadres supérieurs **10 %**
 ■ Cybersécurité **9 %**
 ■ Émissions **7 %**
 ■ Qualité et sécurité des produits **7 %**
 ■ Chaîne d'approvisionnement **6 %**
 ■ Utilisation des terres **5 %**
 ■ Eau **3 %**
 ■ Consommation d'énergie **3 %**
 ■ Droits des actionnaires **3 %**
 ■ Changements climatiques **3 %**
 ■ Pollution **2 %**
 ■ Corruption **2 %**
 ■ Autre **2 %**

Source : Gestion d'actifs Manuvie, au 31 décembre 2017.

Comme l'énonce notre politique ESG, Gestion d'actifs Manuvie est convaincue que les sociétés qui prospèrent à long terme sont celles qui ont de saines pratiques de gouvernance. Cette conviction se reflète dans le fait que deux des trois thèmes sont liés à la gouvernance. L'autre thème principal est celui du perfectionnement des employés. Nous sommes en effet convaincus que les sociétés qui embauchent, forment et conservent des employés de talent sont plus susceptibles d'avoir un modèle d'affaires durable à long terme, par rapport à leurs concurrentes.



Cas 1

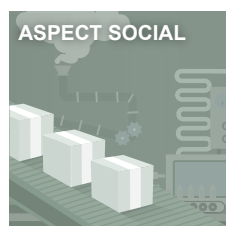
L'équipe de placement a rencontré un producteur de porcs intégré verticalement pour discuter d'enjeux commerciaux fondamentaux et de plusieurs préoccupations ESG, notamment des renseignements incomplets sur les émissions de carbone. La société n'a pas été en mesure de faire la lumière sur les questions soulevées. L'analyse et les connaissances exclusives qu'a permis d'obtenir l'intervention ont révélé que le profil risque-rendement de la société n'était pas attrayant et que la société manquait de transparence à l'égard de ses renseignements ESG; l'équipe de placement a décidé de ne pas investir dans cette société.

Cas 2

Une société d'exploitation minière et de métaux avait des dettes impayées pour lesquelles elle avait établi des provisions à l'égard d'actions en justice liées à l'effondrement d'une digue à stériles. Nous avons communiqué avec la société pour mieux comprendre si des mesures avaient été prises pour améliorer la gestion des risques et éviter d'autres controverses, pour déterminer si les provisions étaient suffisantes compte tenu des actions intentées au civil et au criminel, et pour évaluer si les communications de la société avec les fournisseurs de services de recherche ESG étaient rapides et proactives.

Grâce à l'intervention, l'équipe de placement a mieux compris les risques associés aux différents types de digues à stériles et les processus d'atténuation des risques. Les mesures prises par la société en réponse à la controverse et la surveillance accrue du gouvernement à la suite de l'incident ont permis d'améliorer les renseignements et la comparaison entre la société et ses concurrentes.

L'équipe de placement a été rassurée par les mesures qu'a prises l'équipe de direction et a exercé son droit de vote par procuration à l'appui de cette dernière.



Cas 3

Une société financière s'était vu attribuer une évaluation médiocre par un fournisseur de données et de services de recherche ESG, ce qui peut probablement s'expliquer par la faiblesse des renseignements ESG. L'équipe de placement a rencontré l'équipe de direction pour se renseigner sur divers enjeux ESG, notamment de nature sociale comme l'utilisation, la motivation et la conservation des employés de talent. La société a partagé sa stratégie entourant la diversité, l'inclusion et la conservation. L'équipe de placement a été satisfaite par la réponse de la société et conserve son placement dans cette société.



Cas 4

Un fabricant automobile a été isolé en raison de mauvaises normes de gouvernance par rapport à ses concurrents mondiaux, nationaux et sectoriels. L'équipe de placement a rencontré l'équipe de direction de la société pour se renseigner sur son approche concernant l'indépendance des membres du conseil, les provisions relatives aux rappels de produits possibles et les scandales liés aux émissions. La société a décrit une approche insatisfaisante, ce qui a incité l'équipe de placement à douter qu'elle se souciait de servir les intérêts des actionnaires minoritaires à long terme. La société a été ajoutée à une liste de surveillance afin de réduire et éventuellement d'éliminer la position.



Cas 5

En 2016, nous sommes intervenus auprès d'une banque de taille moyenne. L'objectif de l'intervention de 2016 était d'influencer la banque afin qu'elle fasse état des mesures de développement durable pertinentes à ses activités et mette en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Nous avons été heureux de voir la banque publier son premier rapport sur le développement durable au premier trimestre de 2017. De plus, certains des problèmes de gouvernance soulevés en 2016 ont été minimisés ou résolus. Notre intervention auprès de cette société s'est poursuivie en 2017, ce qui nous a permis d'aborder un éventail d'enjeux ESG, notamment la cybersécurité, le changement climatique et la sécurité des produits.



Équipe ESG de Gestion d'actifs Manuvie



Emily Chew, MBA,
chef mondiale ESG :
Hong Kong



Frederick Isleib, CFA,
spécialiste ESG pour les États-Unis :
Boston



Margaret Childe,
spécialiste ESG pour le Canada :
Toronto



Tim Chan,
spécialiste ESG :
Hong Kong

Les placements comportent des risques, y compris de perte de capital. Les marchés financiers sont volatils et peuvent considérablement fluctuer sous l'influence d'événements liés aux sociétés, aux secteurs, à la politique, à la réglementation, au marché ou à l'économie. Ces risques sont amplifiés dans le cas des placements effectués dans les marchés émergents.

Les turbulences mondiales ont déjà provoqué de la volatilité anormalement élevée sur les marchés des capitaux, au pays et à l'étranger, et pourraient continuer de le faire.

Les événements qui marquent l'actualité politique et économique à l'international ou qui sont liés à la conservation de l'énergie, à la réussite de projets d'exploration, aux prix des produits de base, aux taxes et impôts et à d'autres règlements gouvernementaux peuvent avoir d'importantes répercussions sur le secteur des ressources naturelles.

Les placements dans les titres de sociétés du secteur de l'immobilier exposent un fond aux risques associés à l'acquisition directe de biens immobiliers. Les fiducies de placement immobilier (« FPI ») comportent des facteurs de risque supplémentaires, tels que le mauvais rendement d'un gestionnaire de FPI, la modification de la législation fiscale et l'incapacité d'une FPI à répondre aux critères permettant la distribution d'un revenu non imposable ou d'obtenir une exemption en vertu de la Investment Company Act of 1940.

L'augmentation des taux d'intérêt entraîne généralement la diminution des cours obligataires. Plus la durée moyenne des obligations détenues est longue, plus une stratégie risque d'être sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Le taux des obligations fluctue en fonction de la variation des taux d'intérêt.

Le risque de change s'entend du risque que la fluctuation des taux de change ait un effet négatif sur la valeur des placements détenus dans les fonds.

Les renseignements fournis aux présentes ne tiennent pas compte de la convenance des placements, des objectifs de placement, de la situation financière ni des besoins particuliers d'une personne donnée. Nous vous invitons à évaluer la convenance de tout type de placement à la lumière de votre situation personnelle et à consulter un spécialiste, au besoin. Le présent document est réservé à l'usage exclusif des personnes ayant le droit de le recevoir aux termes des lois et des règlements applicables des territoires de compétence; il a été produit par Gestion d'actifs Manuvie et les opinions exprimées sont celles de Gestion d'actifs Manuvie au moment de la publication, et pourraient changer en fonction de la conjoncture du marché et d'autres conditions. Bien que les renseignements et analyses présentés dans le présent document aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion d'actifs Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité, et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation du présent document ou des renseignements et analyses qu'il contient. Le présent document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions, et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements fournis dans le présent document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés des capitaux, sont fondés sur la conjoncture, qui évolue au fil du temps. Ces renseignements peuvent changer à la suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou

pour d'autres motifs. Gestion d'actifs Manuvie n'est nullement tenue de mettre à jour ces renseignements.

Ni Gestion d'actifs Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements du présent document. Tous les aperçus et commentaires sont de nature générale et ponctuelle. Quoiqu'utiles, ces aperçus ne remplacent pas les conseils d'un spécialiste en fiscalité, en placement ou en droit. Il est recommandé aux clients de consulter un spécialiste qui évaluera leur situation personnelle. Ni Manuvie, ni Gestion d'actifs ManuvieMC, ni leurs sociétés affiliées, ni leurs représentants ne fournissent de conseils dans le domaine de la fiscalité, des placements ou du droit. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs. Le présent document a été préparé à titre informatif seulement et ne constitue ni une recommandation, ni un conseil professionnel, ni une offre, ni une invitation à quiconque, de la part de Gestion d'actifs Manuvie, relativement à l'achat ou à la vente d'un titre, non plus qu'il indique une intention d'effectuer une opération dans un fonds ou un compte géré par Gestion d'actifs Manuvie. Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peuvent garantir le rendement ni éliminer les risques. À moins d'indication contraire, toutes les données proviennent de Gestion d'actifs Manuvie.

Gestion d'actifs Manuvie

Gestion d'actifs Manuvie est la filiale mondiale de gestion d'actifs de la Société Financière Manuvie (« Manuvie »). Gestion d'actifs Manuvie et ses sociétés affiliées proposent des solutions globales de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels et aux fonds de placement des principaux marchés du monde. Son expertise en placement englobe une large gamme de catégories d'actifs publics et privés, ainsi que des solutions de répartition de l'actif.

Les documents sont diffusés dans les pays suivants par les entités respectives de Manuvie – Canada : Gestion d'actifs Manuvie limitée, Investissements Gestion d'actifs Manuvie inc., Manulife Asset Management (North America) Limited et Marchés privés Gestion d'actifs Manuvie (Canada) Corp. Hong Kong : Manulife Asset Management (Hong Kong) Limited, où ils n'ont pas été soumis à l'examen de la HK Securities and Futures Commission (SFC). Indonésie : PT Manulife Aset Manajmen Indonesia. Japon : Manulife Asset Management (Japan) Limited. Malaisie : Manulife Asset Management Services Berhad. Philippines : Manulife Asset Management and Trust Corporation. Singapour : Manulife Asset Management (Singapore) Pte. Ltd. (société inscrite sous le numéro : 200709952G). Taïwan : Manulife Asset Management (Taiwan) Co. Ltd. Thaïlande : Manulife Asset Management (Thailand) Company Limited. Royaume-Uni et Espace économique européen : Manulife Asset Management (Europe) Limited, qui est régie par l'organisme Financial Conduct Authority et habilitée par ce dernier. États-Unis : Manulife Asset Management (US) LLC, Hancock Capital Investment Management, LLC et Hancock Natural Resource Group, Inc. Vietnam : Manulife Asset Management (Vietnam) Company Ltd.

Les noms Manuvie et Gestion d'actifs Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.